

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Melle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. PRIBETICH (pouvoir M. MILLOT) - Mme DELEBARRE (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme BOUCHARD-STECH (pouvoir M. MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BRIOT (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Débat sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2008**

Monsieur Guy Gillot, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que "dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur".

C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal est saisi des orientations générales du projet de budget primitif 2008 de la Ville.

Le document qui est soumis à votre approbation comprend trois parties :

- une analyse de la situation financière de la collectivité,
- l'étude du contexte économique et financier dans lequel devra s'inscrire le prochain budget,
- les orientations budgétaires pour l'année à venir.

Par ailleurs, conformément à l'article 4 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et pour la rénovation urbaine, un document récapitulatif des actions menées dans la Zone Urbaine Sensible du quartier des Grésilles est annexé au rapport.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget primitif 2008.

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 NOV. 2007



PUBLIÉ LE 16/11/07

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conseil municipal du 12 novembre 2007

Conformément à la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'organisation du débat d'orientations budgétaires, je vous propose d'examiner les orientations générales du Budget Primitif 2008.

Dans un premier temps, je rappellerai quelle est la situation financière de la Ville sur la base du dernier exercice clos, qui est celui de l'année 2006, et en utilisant les données du budget principal. J'évoquerai, ensuite, le contexte national peu favorable aux collectivités. Enfin, les grands axes de réflexion qui présideront à l'élaboration du prochain budget, vous seront présentés.

I) Situation financière de la Ville de Dijon

Les chiffres qui suivent émanent du compte administratif 2006 (les derniers ratios nationaux publiés par la Direction Générale de la Comptabilité Publique étant de 2004, la comparaison ne peut être effectuée).

→ Analyse des charges

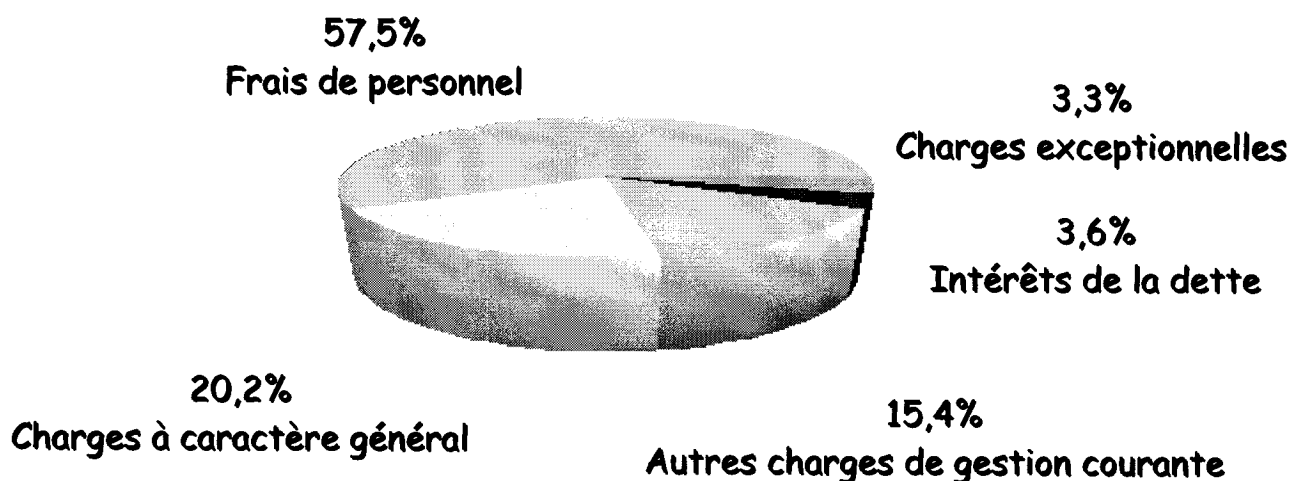
La Ville couvre non seulement ses propres besoins de fonctionnement mais elle participe aussi financièrement aux activités d'autres organismes.

Ainsi, en 2006, les charges de fonctionnement se sont élevées à 177,2 M€.

Les principaux postes de dépenses, dont le graphique ci-dessous donne la mesure, ont été les suivants :

- charges à caractère général	35,8 M€
- frais de personnel	101,9 M€
- autres charges de gestion courante	27,3 M€
- intérêts de la dette	6,3 M€
- charges exceptionnelles	5,9 M€

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2006



- Les charges à caractère général (20,2 %)

Contrôlées au mieux, ces charges (prestations de service, eau, électricité, chauffage, fournitures diverses, taxes foncières, etc.) ont cependant enregistré une hausse sensible en 2006 (+ 11,4%), en raison du développement des programmes d'action en faveur de la jeunesse, de l'augmentation du coût des fluides, des nécessaires opérations d'entretien et de maintenance réalisées sur l'ensemble du patrimoine et de la croissance des dépenses alimentaires liée à l'augmentation de la production de repas par la cuisine centrale.

- Les frais de personnel (57,5 %)

En 2005, les frais de personnel rapportés aux charges de fonctionnement étaient de 58,1%. En 2006, ce ratio est ramené à 57,5 % alors que, parallèlement, la municipalité respectait ses engagements en poursuivant sa politique de résorption de l'emploi précaire. Par ailleurs, de nouveaux services étaient offerts aux Dijonnais, notamment en direction de la jeunesse.

- Autres charges de gestion courante (15,4 %)

Ces dépenses récurrentes concernent principalement :

- les subventions au monde associatif et aux autres organismes de droit privé, qui ont atteint un montant global de 12,8 M€ en 2006,

- les participations financières versées :

➤ au Centre Communal d'Action Sociale (7,3 M€) : en 2006, la Ville a accru son aide en faveur du CCAS en lui attribuant 1,7 M€ supplémentaires,

➤ à la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or (1,5 M€) pour la cogestion des centres sociaux,

- les subventions d'équilibre aux budgets annexes du Camping, du Stationnement et de l'Auditorium, très maîtrisées depuis 2001 (4,1 M€ contre 10,4 M€ à cette époque).

- Intérêts de la dette (3,6%)

- Charges exceptionnelles diverses (3,3 %)

Les subventions d'équilibre à la régie personnalisée du Grand Théâtre (5,1 M€) et à celle de La Vapeur (0,6 M€) constituent les principales charges de ce chapitre.

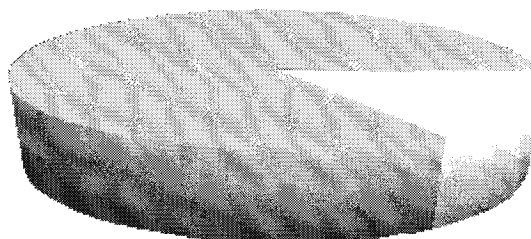
⊗ La Ville a réalisé également un important programme d'investissement

Les dépenses d'investissement du budget principal, qui ont atteint 52,8 M€ en 2006, se répartissent entre dépenses et subventions d'équipement (44,6 M€) et remboursement du capital de la dette (8,2 M€).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2006

84,4%
**Dépenses et subventions
d'équipement**

52,8 M€



15,6%
Remboursement d'emprunts

- L'effort d'équipement qui n'était que de 20,7 M€ en 2001 s'est amplifié de façon notable pour atteindre 44,6 M€ (dont 1,3 M€ réservés aux subventions).

La Ville a, notamment, réalisé un important programme de rénovation des groupes scolaires ; elle a, également, procédé à l'aménagement de la place de la Libération et à celui de la place Granville. Elle a poursuivi la réfection du viaduc Kennedy, la modernisation de l'éclairage public, la réhabilitation du Centre de Rencontres Internationales et de Séjour.

La Ville a, par ailleurs, réalisé des équipements neufs dans différents quartiers :

- gymnase et salle du quartier Junot,
- gymnase et salle des fêtes des Grésilles,
- médiathèque Champollion,
- maison de quartier de la Fontaine d'Ouche,
- mairie annexe de la Toison d'Or.

- Le remboursement du capital de la dette affiche toujours une légère diminution, qui est la résultante des nombreux réaménagements pratiqués depuis 2003. Ces derniers ont permis de profiter pleinement du niveau attractif des marchés financiers et des opportunités créées.

L'endettement global de la Ville sera, à nouveau, abordé, un peu plus loin.

→ Analyse des ressources

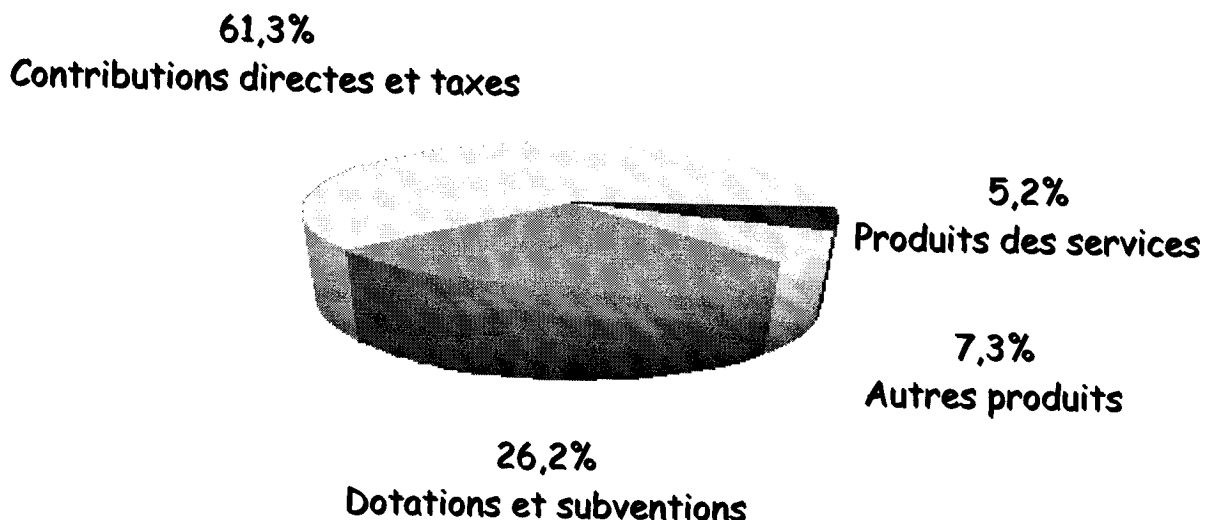
En 2006, 222,1 M€ de recettes ont été comptabilisés au budget principal, dont 90 % pour la section de fonctionnement et 10 % pour celle d'investissement.

⊗ Les recettes de fonctionnement totalisent 199,2 M€, ainsi répartis :

- produits des services	10,3 M€	
- impôts et taxes	122,0 M€	
- dotations, participations	52,2 M€	
- autres produits	14,7 M€	(divers, financiers et exceptionnels)

ce qui graphiquement, et en termes de pourcentages, se traduit ainsi :

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2006



Ce ne sont ni les produits des services : 5,2 %, ni les produits divers, financiers et exceptionnels, qui représentent 7,3 % des recettes de fonctionnement, qui retiendront l'attention dans cette présentation. En revanche, le chapitre des impôts et des taxes, et celui des dotations d'Etat, feront l'objet de quelques commentaires.

- Contributions directes et taxes

La nature des différentes ressources fiscales conduit à distinguer trois catégories d'imposition : les contributions directes locales ou impôts « ménages », les reversements de taxe professionnelle en provenance de la Communauté d'Agglomération et les autres taxes.

1 - Les impôts « ménages » (taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) représentent 72,3 M€ en 2006.

L'évolution de cette recette est fortement dépendante de l'évolution physique des bases et de leur actualisation légale décidée par l'Etat (1,8% en 2006).

Par ailleurs, en 2006, la Ville a, à nouveau, augmenté les taux moins que l'inflation en procédant à une revalorisation de 1,7% (inflation : 1,8 %) pour chacun de ces impôts. Cette décision est à mettre en parallèle avec la stagnation des dotations de l'Etat et l'augmentation des coûts de fonctionnement (énergies, etc.).

Ne pas augmenter les taux serait, en effet, une erreur stratégique qui aurait pour conséquence d'appauvrir la collectivité et de la priver, à terme, des moyens financiers nécessaires à son fonctionnement mais aussi à la réalisation de ses projets d'investissement.

Néanmoins, depuis 2001, la municipalité veille à ce que l'évolution des taux soit nettement inférieure à l'inflation.

A titre indicatif, figure, ci-dessous, un tableau récapitulatif de l'évolution des taux de la fiscalité locale depuis cette date, avec rappel du taux d'inflation annuel de référence :

<u>Evolution des taux depuis 2001</u>						
2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
0,00%	+ 0,40%	+ 1,00%	+ 1,20%	+ 1,90%	+ 1,70%	+ 1,50 %
<i>+ 7,96% sur 6 ans</i>						
<u>Inflation annuelle de référence</u>						
2001	2002	2003	2004	2005	2006	
+ 1,63%	+ 1,92%	+ 2,11%	+ 2,13%	+ 1,79%	+ 1,69 %	
<i>+ 11,50 % sur 6 ans</i>						

A partir de données 2006 émanant de la Direction Générale des Collectivités Locales, Dijon se situe, en matière de taux d'imposition, à la 19^{ème} place pour la taxe d'habitation et à la 19^{ème} place pour le foncier bâti sur 27 villes classées, la première étant celle dont les taux d'imposition sont les plus bas. En matière de taxe d'habitation, elle a gagné une place dans le panel des villes concernées, par rapport à l'an passé.

Ce classement est constant depuis 2001.

2 - Les dotations de la Communauté d'Agglomération

En 2006, c'est une somme de 28,6 M€ qui a été attribuée à la Ville en compensation de la perte de la taxe professionnelle.

A cette attribution s'ajoute la dotation de solidarité communautaire (7 M€ en 2006), ce qui porte le total versé par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à 35,6 M€, ce montant étant quasiment équivalent aux aides apportées par l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement.

3 - Les autres taxes : elles s'élèvent, dans leur globalité, à 14,1 M€.

En particulier, les droits de mutation ont évolué fortement (6,5 M€ contre 5,9 M€ en 2005 et 4,7 M€ en 2004), preuve d'un réel dynamisme immobilier sur le territoire dijonnais.

La taxe sur l'électricité est de l'ordre de 2,3 M€.

- Dotations et participations :

Globalement, les dotations de l'Etat augmentent très peu : + 0,98 % par an (moyenne annuelle 2007/2004).

1 - La dotation globale de fonctionnement

Principal concours financier versé par l'Etat aux communes et à leurs groupements, elle est constituée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation.

En 2006, c'est une somme de 36,5 M€ qui a été attribuée à la collectivité (35,7 M€ en 2005).

L'évolution de la DGF, notamment de la dotation forfaitaire, est nettement inférieure à l'inflation, ce qui entraîne pour la collectivité une perte de son pouvoir d'achat, évaluée à 2,8 M€ depuis quatre ans.

Par ailleurs, le complément de garantie de la dotation forfaitaire est fondé sur un calcul par habitant qui ne prend pas en compte les charges de centralité au détriment des villes centre comme Dijon.

2 - Les compensations fiscales

D'une année sur l'autre, ce poste de recettes, qui est passé de 6,1 M€ en 2001 à 4,8 M€ en 2006, connaît une érosion constante.

La prise en charge par l'Etat des impositions locales dues par les citoyens de condition modeste se limite, en effet, à une simple compensation calculée sur la base des taux 1991.

On assiste donc à une quasi stagnation des dotations d'Etat, + 0,98 % en moyenne sur trois exercices. L'évolution globale des participations étant bien inférieure au taux de l'inflation, c'est même une perte de ressources qui s'impose chaque année à la Ville de Dijon comme en atteste le tableau ci-après :

Tableau récapitulatif des dotations d'Etat

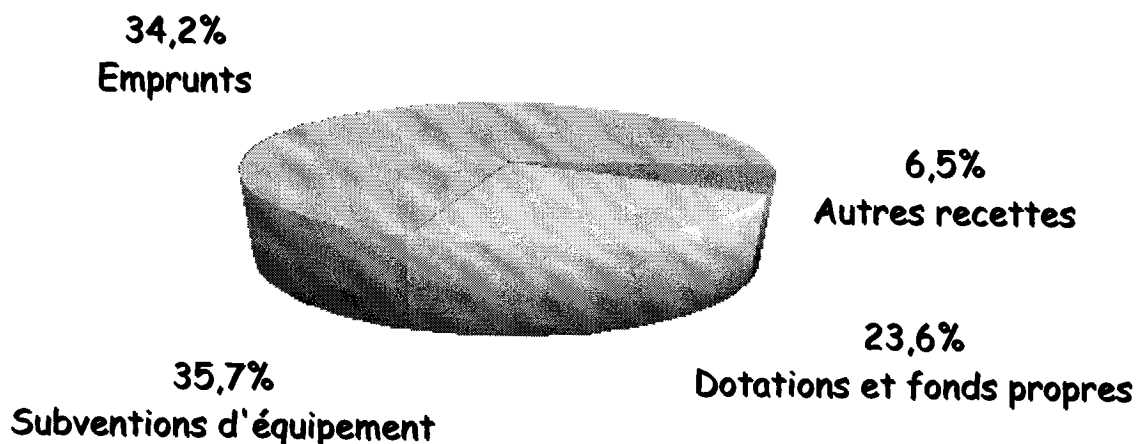
	2004	2005	2006	2007	évolution moyenne annuelle
DGF	35,3 M€	35,7 M€	36,5 M€	37,1 M€	+ 1,7 %
Compensations fiscales	5,3 M€	5,0 M€	4,8 M€	4,7 M€	- 3,8 %
Total dotations d'Etat	40,6 M€	40,7 M€	41,3 M€	41,8 M€	+ 0,98%
Evolution en euros courants		+ 0,1 M€	+ 0,6 M€	+0,5 M€	

En euros constants, c'est-à-dire, en calculant le montant annuel théorique des dotations d'Etat hors inflation, la perte de ressources constatée par la Ville ressort à 2,8 M€ entre 2004 et 2007.

	2004	2005	2006	2007
Dotations d'Etat en euros courants	40,6 M€	40,7 M€	41,3 M€	41,8 M€
Inflation	+ 2,1 %	+ 1,8 %	+ 1,7 %	+ 1,2 %
Dotations d'Etat en euros constants	39,7 M€	40,0 M€	40,6 M€	+ 41,3 M€
<i>Perte constatée liée à l'inflation</i>	<i>- 0,9 M€</i>	<i>- 0,7 M€</i>	<i>- 0,7 M€</i>	<i>- 0,5 M€</i>
		<i>soit - 2,8 M€</i>		

⊗ Les recettes d'investissement du budget principal, qui se sont élevées à 22,9 M€ en 2006, comprennent le produit de l'emprunt (7,8 M€), les subventions d'équipement (8,2 M€), ainsi que les dotations reçues et les autres recettes (6,9 M€).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2006



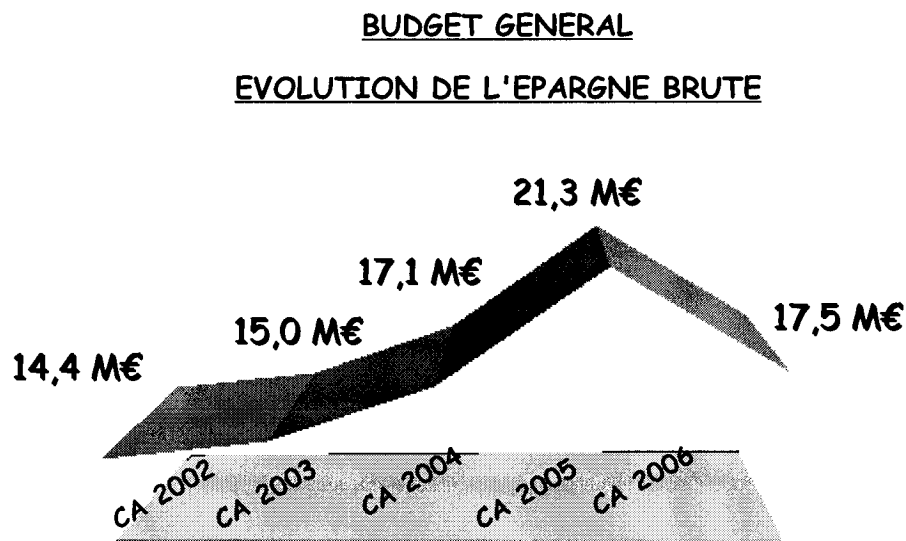
En 2006, le recours à l'emprunt (34,2 %) est très modéré par rapport à la forte évolution des dépenses d'équipement. Le montant emprunté étant inférieur au montant remboursé, cette situation permet de réduire de près de 1 M€ le stock d'endettement de la Ville.

Quant aux financements extérieurs (35,7%), ils sont activement recherchés auprès des différents partenaires (Union Européenne - Etat - Région - Département - Communauté de l'Agglomération Dijonnaise) dès qu'un projet d'équipement est lancé.

→ Epargne dégagée

Pour avoir une vision globale des deux notions importantes que sont l'épargne et l'endettement d'une collectivité, il convient plutôt de prendre pour référence le budget général (budget principal et budgets annexes).

- Appelée aussi autofinancement, l'épargne brute correspond aux économies réalisées par une collectivité. Elle résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement.



De 2002 à 2005, l'épargne brute s'est sensiblement améliorée puisqu'elle est passée de 14,4 M€ à 21,3 M€. En 2006, l'évolution des charges et des recettes de fonctionnement, hors produit des cessions, conduit à la détermination d'une épargne brute de 17,5 M€, supérieure à celle de 2004.

Ces économies doivent être affectées en priorité au remboursement du capital de la dette, qui s'est élevé à 9,7 M€ en 2006.

- Ainsi, après remboursement de cette somme, la Ville a pu constituer en 2006 une épargne nette, d'un montant de 7,7 M€, qui a permis d'autofinancer près de 17 % des dépenses d'équipement de la collectivité.

→ Endettement de la collectivité

- L'annuité d'emprunt

En 2006, la politique de réaménagement des emprunts a été poursuivie. Le remboursement du capital de la dette et des intérêts a accentué leur courbe descendante.

Au total, l'annuité d'emprunt (capital + intérêts) a diminué de 3,3 % sur cet exercice. Cette annuité, qui s'élève à 18 M€ en 2006, était de 28,6 M€ en 2001 .

- L'encours de dette

Avec un volume d'investissement de près de 200 M€ en six ans, et grâce à l'épargne nette dégagée, la municipalité a réussi à stabiliser l'évolution de l'encours de la dette, qui passe de 220,5 M€ en 2000 à 232,2 M€ en 2006, soit 11,7 M€ d'endettement supplémentaire en six ans ou, en moyenne, 1,95 M€ par an.

II) Un contexte national peu favorable aux collectivités territoriales

Comme chaque année, à pareille époque, pour bâtir le budget 2008, il m'appartient de tenir compte des décisions gouvernementales en direction des collectivités territoriales.

La loi de finances pour 2008 est la première à être présentée à l'occasion de la révision générale des politiques publiques qui comprend, en particulier, un volet consacré aux relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Ces dernières vont être mises à contribution dans le cadre de la maîtrise des dépenses publiques, c'est un fait indéniable, et elles doivent s'attendre à être soumises au "régime minceur" en 2008 comme le titrait un grand quotidien économique en septembre dernier.

Le fameux contrat de croissance et de solidarité qui était reconduit d'une année sur l'autre, a finalement vécu, et il se transforme en un "contrat de stabilité".

Cette stabilité est toute relative car, à l'exception de la DGF dont l'indexation est maintenue, les autres dotations incluses dans ce contrat n'augmenteront que de 1,6 %, soit le niveau de l'inflation prévisionnelle pour 2008, et n'intégreront plus une part de l'évolution du PIB de l'année précédente comme par le passé.

Cette stabilité décrétée par le gouvernement traduit en réalité une nouvelle étape du désengagement financier de l'Etat en direction des collectivités territoriales.

Plus que jamais, l'Etat va utiliser les collectivités territoriales pour tenter d'enrayer l'augmentation des déficits publics.

Certes, le contexte économique international comporte quelques incertitudes qui pourraient avoir des répercussions sur l'économie nationale.

Ainsi, comment va se comporter le prix des matières premières et plus particulièrement celui du pétrole ? L'euro va-t-il continuer à s'apprécier par rapport au dollar ?

Ces inconnues vont sans doute peser sur les finances publiques nationales, c'est un fait, mais elles ne justifieront pas que l'Etat, qui emprunte pour financer ses dépenses de fonctionnement courantes, continue de demander plus aux collectivités en leur donnant de moins en moins de moyens pour accomplir leurs missions.

La plus grande inquiétude règne donc quant à l'évolution des dotations perçues par les collectivités car, si la DGF, principal concours financier versé par l'Etat devrait augmenter d'environ 1 %, soit un niveau inférieur à l'inflation, comme c'est le cas depuis plusieurs années, d'autres dotations vont, au contraire, jouer le rôle de variable d'ajustement et fortement diminuer. Ainsi, la Ville de Dijon risque de perdre environ 900 000 € du seul fait de l'ajustement du "contrat de stabilité" par la baisse de la dotation de compensation de la taxe professionnelle.

Il est également à craindre que le Fonds de Compensation de la TVA, qui permet aux collectivités de récupérer la TVA sur leurs dépenses d'investissement avec deux années de décalage, intègre, lui aussi, le "contrat de stabilité" pour venir jouer le rôle de variable d'ajustement. Les collectivités territoriales, qui représentent une part prépondérante de l'investissement public et que l'Etat assimile de plus en plus souvent à des entreprises privées, en particulier sur le plan de l'assujettissement aux impôts commerciaux, se verraient privées plus ou moins d'une dotation qui, jusqu'à présent, était, pour chaque collectivité, en corrélation avec le niveau réel de ses dépenses d'investissement et qui deviendrait, en quelque sorte, forfaitaire.

Tout comme en 2007, le produit des amendes de police devrait être ponctionné pour venir abonder l'enveloppe de la DGF.

En ce qui concerne l'enveloppe de la dotation de solidarité urbaine, celle-ci aurait dû progresser de 120 millions d'euros par an jusqu'en 2009, conformément au plan Borloo. En 2008, il n'en sera rien car cette majoration annuelle est en réalité conditionnée par l'évolution de la DGF, laquelle ne sera pas suffisante en 2008 pour permettre cette progression annuelle. Le montant de la DSU à percevoir par les grandes villes comme Dijon devrait se limiter à une augmentation forfaitaire de 5 % par rapport à 2007, ce qui ne correspond pas à l'esprit de cette dotation qui avait à l'origine une vocation péréquatrice pour corriger les inégalités de richesse entre collectivités.

Il n'y a pas que du côté des recettes où les collectivités sont mises en difficulté par l'Etat car certaines décisions prises au niveau national ne seront pas, encore une fois, sans conséquences sur les collectivités territoriales.

Je citerai, par exemple, le souhait de l'Etat de réserver l'affectation des postes de conservateurs d'Etat des bibliothèques municipales aux seules fonctions de directeurs d'établissement. Dans ces conditions, la Ville de Dijon se trouverait alors pénalisée si elle devait compenser le départ des deux conservateurs mis actuellement à sa disposition et affectés à des fonctions autres que celles de direction.

Dans le domaine culturel, l'Etat est venu considérablement modifier la mission générale et l'organisation pédagogique des conservatoires qui se trouvent, comme celui de Dijon, contraints de se conformer à de nouvelles obligations pour conserver leur statut. Ces obligations se traduiront par de nouvelles charges pour les collectivités gestionnaires qui vont devoir, en particulier, renforcer l'enseignement actuellement dispensé, mais également créer de nouvelles disciplines, mettre en place un projet d'établissement et se donner les moyens de fonctionner en réseau.

Ces évolutions sont sans aucun doute souhaitables et nécessaires pour continuer à offrir un enseignement de grande qualité aux étudiants mais ce sont encore les finances communales qui vont supporter des décisions prises au niveau national.

Par ailleurs, un décret du 4 octobre 2007 transpose à la fonction publique le dispositif d'exonération d'impôt sur le revenu et de charges sociales sur les heures supplémentaires prévu par la loi du 21 août 2007 en faveur du travail et de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Outre le fait que cette décision va réduire les périodes de temps libre et de loisirs de certaines catégories de fonctionnaires, essentiellement parmi les plus modestes, elle va avoir des conséquences sur les finances des collectivités car, légitimement, certains fonctionnaires vont choisir le paiement des heures supplémentaires effectuées plutôt que leur récupération. Parallèlement, les collectivités ne constateront pratiquement aucune baisse de leurs charges, les heures supplémentaires effectuées par le personnel titulaire n'étant pas soumise à cotisation hormis à la cotisation de retraite additionnelle qui, vraisemblablement, devrait demeurer.

Enfin, même si le Tribunal Administratif de Dijon a condamné l'Etat à verser à la Ville de Dijon 980 000 € à la suite du recours indemnitaire exercé en raison de l'illégalité des décrets n° 99-973 du 25 novembre 1999 et n° 2001-185 du 26 février 2001 transférant aux maires la charge de recueillir les demandes et de délivrer les cartes nationales d'identité et les passeports, cette question de transfert de compétence n'est pas réglée et la collectivité continue à assumer cette charge.

En définitive, le contexte continue à ne pas être favorable aux collectivités et il devient de plus en plus difficile pour la Ville de continuer à maîtriser au mieux ses finances tout en offrant un service public de grande qualité à ses administrés, dont les attentes sont légitimes en la matière.

Il m'appartiendra donc, comme chaque année, d'effectuer le difficile arbitrage entre le recours à la fiscalité et à l'emprunt pour faire en sorte que la Ville puisse continuer, malgré les contraintes gouvernementales, à investir, à entretenir son patrimoine et à proposer de nombreuses activités aux Dijonnaises et aux Dijonnais.

Bien évidemment, je respecterai l'engagement pris devant mes concitoyens de limiter la révision des taux d'imposition au coût de la vie.

Face à ces difficultés, la Ville de Dijon n'est cependant pas désarmée, car elle dispose d'atouts qui lui permettent d'envisager l'avenir avec une relative sérénité.

Tout d'abord, et comme cela a été rappelé récemment à la Chambre Régionale des Comptes, la gestion active de la dette qui a été menée depuis 2001 a permis de maîtriser l'évolution de son encours qui a diminué à la clôture de l'exercice 2006 par rapport à l'exercice précédent, tout en réalisant un programme d'investissement conséquent. Concrètement, la capacité nette de désendettement calculée en année d'autofinancement brut, qui était de 16,9 ans en 1997, s'établit aujourd'hui à 13,3 ans pour le budget général et à 12,6 ans pour le budget principal.

Gestion active de la dette mais aussi du patrimoine de la Ville au travers d'un plan de cession qui va permettre de se séparer des biens inutiles à l'exercice des missions de la collectivité. La mise en oeuvre de ce plan est doublement bénéfique pour les finances municipales puisqu'il permet à la fois de recueillir le produit des ventes réalisées mais également de diminuer les dépenses liées aux frais d'entretien des biens vendus.

La bonne gestion de la Ville passe également par le développement d'une véritable politique d'achat qui permettra, à relativement court terme, de réaliser des économies significatives tant sur nos charges à caractère général que sur certains postes de dépenses d'investissement.

III) Les orientations budgétaires pour l'année 2008

● Etre solidaire

⇒ L'emploi

Après avoir favorisé la mise sur le marché de près de quarante hectares de terrain supplémentaires dédiés au tertiaire dans les parcs d'activités Valmy, Cap Nord, Mazen-Sully et quartier Clemenceau, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise poursuit son soutien à l'emploi avec le projet de création d'un parc d'activités économiques dans l'Est dijonnais. In fine, grâce à cette action, c'est près de 10 000 emplois nouveaux qui auront été créés sur l'ensemble de ces sites.

De son côté, la Ville participe à ce développement, notamment en introduisant dans ses marchés des clauses permettant l'embauche par les entreprises de personnes en difficulté à la recherche d'un travail.

Enfin, avec un effectif de plus de 4 000 agents qui évoluent dans des métiers divers au service de la population, la Ville se situe parmi les premiers employeurs dijonnais. En développant une politique de résorption de l'emploi précaire, elle a permis à 736 agents d'améliorer leur situation financière et d'envisager l'avenir avec davantage de sérénité.

⇒ Le logement

Le logement au même titre que le travail, est un droit fondamental auquel chaque être humain doit avoir accès.

A cet effet, une action sans précédent a été conduite ces dernières années pour favoriser la construction de logements dans tous les quartiers et principalement, de logements à loyer modéré.

Avec un pourcentage qui est passé de 15,42 % au 1er janvier 2005 à 15,56 % un an plus tard, Dijon ne respecte pas encore le seuil de 20 % fixé par la loi, mais s'en rapproche chaque année davantage. En 2006, avec 1 680 demandes de permis déposées dont 589 pour des logements sociaux, le rythme de production de 1 600 logements par an dont 530 réservés aux habitations à loyers modérés prévu au Programme Local de l'Habitat (PLH) a été dépassé.

Entre 2002 et 2006, 75 % des logements produits dans l'agglomération l'ont été sur le territoire dijonnais.

Des quartiers changent et reprennent vie (les Grésilles, Junot, Renan, Greuze, etc.) d'autres vont suivre : la Fontaine d'Ouche, le Bocage avec l'aménagement du tènement foncier de l'ancien hôpital militaire Hyacinthe Vincent, les Tanneries avec, après la fermeture de l'hôpital général et la vente des terrains militaires, la reconquête des faubourgs sud de la ville en proposant un habitat innovant.

Partout, la Ville s'engage aux côtés des bailleurs sociaux en préemptant certaines propriétés sur le marché immobilier pour les revendre à prix coûtant aux organismes d'HLM et faciliter ainsi la mixité sociale.

Elle participe, enfin, financièrement avec la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à l'équilibre financier des opérations de réhabilitation et de construction de logements (4 M€ de 2002 à 2007).

● Veiller à la sécurité

⇒ C'est tout d'abord la sécurité publique qui nous préoccupe, même s'il s'agit d'une mission première de l'Etat.

S'il a pu être constaté une baisse de la délinquance en Côte d'Or en 2006 (- 1,8 %), c'est certainement grâce aux efforts conjugués de la police nationale et de la police municipale. Des moyens humains importants ont été mis en place par la municipalité pour faire respecter l'ordre et la tranquillité publics. Pour être efficace, ce service a besoin d'équipements et de locaux. Ainsi, les travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la police municipale ont débuté rue Victor Dumay.

Le dispositif de surveillance à la sortie des écoles est désormais rôdé.

Enfin, correspondants de nuit et médiateurs sociaux sont à l'écoute des personnes en détresse.

⇒ Chaque année, la Ville entreprend des travaux d'aménagement de voirie à partir, notamment, des suggestions des usagers de la route, et de l'analyse de l'accidentologie qui est en nette diminution depuis 2002.

En 2008, de nouveaux aménagements de sécurité, dans le double but de réduire la vitesse et d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, qui sont les usagers les plus vulnérables, seront réalisés.

● Réaliser les grands projets

On peut souligner avec satisfaction le travail accompli mais aussi les projets qui voient le jour.

- ✓ Les premiers logements du **quartier Junot** sont occupés, le gymnase Chambellan est ouvert au public et en juin 2008, une crèche qui pourra accueillir soixante petits dijonnais, ouvrira ses portes.
- ✓ Le **quartier des Grésilles** affiche sa nouvelle image avec des équipements publics de belle facture : la salle des fêtes Camille Claudel, le gymnase Jean Marion, la médiathèque Champollion. En 2008, la recomposition urbaine sera ainsi bien visible avec, par ailleurs, de nouveaux modèles d'habitat, des équipements publics en voie d'achèvement, et un nouveau coeur de quartier. Enfin, la construction d'une structure artificielle d'escalade devrait débiter.
- ✓ Les conditions sont désormais réunies pour commencer la rénovation du **quartier de la Fontaine d'Ouche**. Au budget 2008, figureront les premiers crédits importants qui permettront le réaménagement du boulevard Bachelard, la construction du centre municipal d'initiation sportive, la réhabilitation des parkings silos existants, la création d'un pôle de la petite enfance et d'une plate-forme des services publics.

Parallèlement à ces opérations de recomposition urbaine, le budget 2008 sera une nouvelle fois l'occasion d'affecter des moyens financiers à la réalisation ou à l'amélioration d'équipements destinés à répondre aux besoins de la population.

- La crèche Roosevelt offrira soixante nouvelles places au 1er janvier 2008. Ainsi, avec l'ouverture programmée de la crèche Junot, les possibilités d'accueil atteindront 1 063 places en juin 2008.
- Quatre établissements devraient être inscrits au plan de rénovation des groupes scolaires pour améliorer les conditions d'accueil des enfants.
- Le coup d'envoi des travaux de restructuration du stade Gaston Gérard, avec la réalisation des tribunes Nord et Sud, a été donné. Au terme de cette première tranche de travaux, 11 000 places supplémentaires seront accessibles aux amateurs de football.

- La première tranche de rénovation et de restructuration du Musée des Beaux-Arts devrait débuter en 2008 dès lors que les financements attendus des différents partenaires seront bien confirmés, la Ville ne pouvant porter à elle seule cet important projet.
- L'offre et les conditions d'hébergement des personnes âgées doivent être améliorées. Si, par son service d'aide à domicile, la Ville met tout en oeuvre pour maintenir les personnes âgées dans leur lieu de vie habituel, elle doit néanmoins, engager un programme de restructuration de ses foyers-logements du Port du Canal et des Bégonias pour y accueillir des personnes dépendantes.

En 2008, un nouvel Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes offrira quatre-vingt-dix places nouvelles dans le quartier de la Toison d'Or ; grâce au concours financier de la Ville de Dijon, le prix de journée sera accessible aux personnes à revenu modeste. A noter qu'au sein de cet équipement, la Ville de Dijon ouvrira un centre de jour de quinze places, qui se substituera à l'établissement médico-social "Les Marronniers" situé 5, rue du Lycée.

● Améliorer la qualité de vie

- Participer au renforcement de la vie associative non seulement par des aides financières conséquentes mais aussi en mettant à la disposition des associations, des équipements de qualité adaptés à leurs besoins.
Le Grand Déj', l'édition d'un guide des associations sont, par ailleurs, autant d'actions concrètes destinées à animer et à conforter le mouvement associatif.
- Développer les services aux usagers
Parallèlement à la réalisation de nouveaux équipements, les services en direction de la population se développent. Ainsi, depuis 2003 la fréquentation des services péri et extra-scolaires a doublé grâce à l'ouverture de cinq nouveaux centres de loisirs sans hébergement et de seize nouveaux sites d'accueil périscolaire.
En outre, l'élargissement des horaires d'ouverture, la qualité des activités proposées aux enfants et enfin, une tarification adaptée aux revenus des familles, ont permis d'ouvrir ces services au plus grand nombre.

Sur le plan pratique, la facturation unique des prestations relatives à l'enfance (crèches, halte-garderies, accueil péri et extra scolaire, restauration scolaire) et la possibilité offerte aux familles de modifier leur abonnement au restaurant scolaire en appelant Resto-Mairie, sont de nature à faciliter la vie des usagers. En 2008, chaque famille pourra consulter son "dossier famille" par internet.

Bien entendu, ces avancées technologiques ont un coût.

- Protéger l'environnement, en favorisant la circulation des vélos dans la ville et en mettant en oeuvre des techniques douces d'entretien des espaces verts et du lac Kir. C'est aussi introduire des clauses de "haute qualité environnementale" dans les marchés publics de construction d'équipements neufs.

C'est également maîtriser la consommation d'énergie et utiliser des sources d'énergie renouvelable. Dans ce but, deux marchés sur performance ont été confiés à des entreprises pour optimiser la gestion de l'éclairage public et du chauffage des bâtiments municipaux. L'installation d'une chaufferie au bois au Palais des Sports en 2007 sera suivie, en 2008, d'un équipement similaire pour alimenter les serres municipales.

En conclusion, autant de projets à réaliser en 2008 et de réponses à donner à nos concitoyens afin qu'ils se sentent bien dans leur ville, dans un contexte économique national morose où les collectivités se voient privées d'une évolution acceptable de leurs moyens financiers, relève, je le concède, d'une gageure.

Le budget 2008 qui vous sera présenté en décembre prochain, aura été établi sur des bases sincères et équilibré grâce aux sources de financement habituelles.

Mon objectif n'est ni d'augmenter les taux d'imposition plus que l'inflation, ni de recourir à l'emprunt sans penser aux générations futures.

C'est donc sur ces bases que je vous propose, mes Chers Collègues, de débattre de nos orientations budgétaires pour l'année 2008.

Présentation des actions menées dans la Zone Urbaine Sensible du quartier des Grésilles en application de l'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales

La présente note, en application de la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, a pour objet de présenter à l'occasion du débat sur les orientations générales du budget 2008 de la Ville les actions qui sont menées dans la Zone Urbaine Sensible de la commune : le quartier des Grésilles.

Il convient de rappeler que c'est au regard des écarts socio-économiques constatés entre le quartier des Grésilles et le reste du territoire communal, que la municipalité mène une politique volontariste de cohésion économique et sociale en faveur de ce territoire.

Au titre de la politique de renouvellement urbain, l'action menée par la municipalité est organisée autour des quatre objectifs suivants :

- ◆ un habitat de qualité et diversifié en statut et forme urbaine
- ◆ un cœur de quartier vivant et dynamique autour de ses commerces
- ◆ des services et équipements publics qui répondent aux besoins de tous
- ◆ des fonctions urbaines diversifiées par l'implantation d'activités tertiaires.

La mise en œuvre de ces priorités en 2007 s'est traduite par :

- ◆ la poursuite de la construction et la livraison des locaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- ◆ le lancement du chantier de construction du bâtiment des Directions Régionales et Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales et de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation et la poursuite de celui de l'Unité Territoriale d'Action Sociale du Département de la Côte d'Or,
- ◆ la poursuite de la construction, débutée fin 2005, et la livraison de la Bibliothèque-Médiathèque inter-quartier « Champollion » en septembre 2007,
- ◆ la poursuite de la construction et la livraison de quarante-deux logements à loyer modéré par l'OPAC de Dijon au sein de la ZAC « Espace Champollion »,
- ◆ la poursuite de la construction et la livraison d'un immeuble de vingt-six logements à loyer modéré par l'OPAC de Dijon rue Jean XXIII,
- ◆ le lancement de la construction de deux immeubles de quarante logements à loyer modéré par l'OPAC de Dijon au sein de la ZAC Marc Seguin,
- ◆ la livraison des travaux de résidentialisation des immeubles Isis, Osiris et Ramsès,
- ◆ le lancement des travaux de résidentialisation des immeubles Berthelot 1, 2 et 3,
- ◆ la livraison des travaux de sécurisation des halls des immeubles Boutaric et Joliot Curie,

- ◆ la poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du cœur de quartier qui va permettre le déplacement par phase de l'actuel centre commercial de la place centrale et la création d'une nouvelle place pour accueillir le marché,
- ◆ la poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des espaces extérieurs de Grésilles Extension afin de désenclaver et mieux organiser cette partie du quartier,
- ◆ la poursuite du rachat et du transfert des cellules du centre commercial des Grésilles,
- ◆ la poursuite du dispositif de surveillance des chantiers.

Sur l'ensemble de ces opérations, les engagements financiers de la Ville s'élèvent à plus de 1 100 000 €.

Dans le cadre du budget 2008, les moyens humains et financiers nécessaires seront demandés afin de poursuivre la politique de cohésion économique et sociale voulue par la municipalité, dans le quartier des Grésilles.